

26, rue Huart – BP 3314 Dakar – Sénégal
Tél.: (221) 849.56.42 – Fax: (221) 823.79.44 – Messagerie:
secretariat.general@confejes.org
Site Internet : <http://www.confejes.org/>

Placée sous les auspices du Secrétaire Général de la Confejes, la réunion du Comité Technique de Sélection et d'Orientation du FIJ s'est tenue **du 23 au 27 juillet 2012** dans la salle de Conférence de l'Hôtel Neptune à Saly-Portudal au Sénégal. Ayant pris part :

- ✓ L'équipe de la Confejes
- ✓ La France ;
- ✓ La Mauritanie
- ✓ La RDC
- ✓ Le Sénégal
- ✓ Le Tchad ;
- ✓ La Tunisie.

Deux points forts ont marqué cette réunion :

1. Cérémonie d'ouverture des travaux
2. Déroulement des travaux

I. **DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

Pour permettre le bon déroulement des travaux, un bureau de travail a été mis en place et composé de :

- **Président : Pivron Dominique (France)**
- **Vice-présidente : Thérèse Mbujibungi (RDC)**
- **Rapporteur Général : Dingam Donon-Horbé (Tchad)**
- **2e Rapporteur : Faouzi Boudhalaa (Tunisie)**

Aussi un groupe devant réfléchir sur les recommandations a été mis en place et composé de :

- **Ahmed Ould BEIBENY ; Mauritanie**
- **Seyni Mandiang (Sénégal)**

Ouvrant les travaux, le Secrétaire Général de la Confejes Monsieur **Youssef FALL a souhaité** la bienvenue aux participants tout en précisant l'objectif de la réunion du Comité technique International de Sélection et d'orientation du FIJ 2012, celui d'analyser et de sélectionner cent quatre vingt deux (182) nouveaux projets de jeunes candidats à l'entrepreneuriat ainsi que l'ensemble des demandes de reliquats des projets de 2010 et 2011. Il a exhorté les experts à indiquer des orientations, au cas échéant, qui seront soumises à l'appréciation de la 34^{ème}

Conférence ministérielle prévue à Niamey au Niger en mars 2013 pour le meilleur fonctionnement du dispositif du FIJ.

Dans son intervention, le Secrétaire Général de la Confejes a fait mention de deux pays, bailleurs de fonds en l'occurrence la France et le Canada, qui soutiennent fortement le programme non seulement par l'alimentation annuelle du Fonds ; mais aussi par la mise à disposition régulière d'experts pour accompagner dans sa mise en œuvre. Ensuite , il a encouragé et félicité les pays du Sud pour leur contribution annuelle au FIJ conformément à la **Décision n° 7/CONFESJES/C30-2005** demandant , entre autre, à chaque pays du Sud « **de verser une contribution d'au moins trois (3) millions Fcfa par an à ce programme** » afin de mieux enraciner le dispositif FIJ dans les Etats et Gouvernements membres.

Dans le même élan, le Secrétaire Général a fait remarquer que depuis sa création en 1994, le programme FIJ connaît un essor qui ne cesse de croître, de façon exponentielle, dans les pays du Sud eu égard à l'intérêt que les jeunes et les gouvernements lui accordent. Ce programme demeure un outil efficace dans la lutte contre la pauvreté, le chômage des jeunes et tous ses corollaires. En somme, il constitue un véritable catalyseur des troubles sociopolitiques qui sont sources de déstabilisation des pouvoirs politiques des pays membres du Sud.

Cette assertion est étayée par les trois paradigmes suivants :

le succès reconnu au FIJ, dans le cadre de l'insertion économique, par les gouvernements des pays du Sud et leurs jeunes ;

l'engouement toujours plus grandissant des jeunes par rapport à ce programme et ;

le nombre sans cesse croissant d'entreprises créées et dirigées par les jeunes et les compétences acquises par les cadres de jeunesse grâce à ce programme.

Il a mis l'accent sur l'ACDI (Agence Canadienne du Développement International) qui a décidé de suspendre sa participation au financement des programmes de la Confejes pour deux ans, et ce, à partir de 2013 pour des raisons liées à la crise financière qui n'épargne présentement aucun pays du monde. Il faut noter que ce retrait aura des répercussions non

importantes dans la conception et la mise en œuvre de la programmation quadriennale 2013- 2016. Cependant, au égard des nombreuses attentes des jeunes et de leur disposition à se lancer en affaires, il s'est avéré urgent de trouver des formules susceptibles d'aider à mieux répondre à leurs sollicitations tant sur le plan des formations, des financements que des accompagnements. D'où, l'urgente nécessité de dynamiser et de diversifier les partenariats techniques et financiers pour ne pas briser l'élan entrepreneurial incarné par ces jeunes qui fondent beaucoup d'espoir sur l'Institution (Confejes) pour bâtir leur avenir.

Pour finir, il a accordé une importance capitale à cette réunion du Comité technique de Sélection et d'Orientation qui a, entre autres missions de :

- sélectionner tous les projets présentés par les jeunes des pays du Sud parvenus au Secrétariat ;
- Emettre des avis techniques très avisés pour le meilleur fonctionnement du dispositif FIJ ;
- examiner et adopter toutes propositions tendant à améliorer le dispositif FIJ ;
- jouer un rôle catalyseur dans la promotion et le développement des programmes d'insertion des jeunes au sein des pays du sud de l'espace francophone.

Il est resté convaincu, qu'à la suite de nos travaux, les meilleurs projets soient positivement sanctionnés par des financements conséquents leur permettant un correct démarrage pour ainsi contribuer à l'augmentation des PNB des pays membres du Sud.

II. **DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

La première journée a été marquée par plusieurs présentations. Il s'agit de :

- Rapport introductif de la réunion
- Rapport financier ;
- Projet du jeune bénéficiaire FIJ/ Sénégal ;
- Formulaire de demande de dégressif ;
- Conclusions et recommandations de l'étude d'impact du FIJ ;
- Rappel sur les critères de sélection des projets ;

- Répartition des groupes de travail.

Après avoir présenté le programme de la réunion, le Directeur du Programme Jeunesse de la Confejes Monsieur **Ali Bouramah Harouna** a informé la réunion de la visite d'un projet FIJ à la fin des travaux.

Intervenant à son tour, le Directeur Adjoint Monsieur **Macodé Ndiaye** a présenté le rapport introductif de la réunion qui a pris en compte toutes les activités réalisées au cours de l'année 2011, d'Aout à Juin 2012 et la synthèse des rapports des Coordonnateurs Nationaux et/ou des Présidents des CNSS du FIJ.

Il a axé son rapport sur la pertinence des actions menées au cours des deux dernières années, puis il a noté que l'exploitation et l'analyse portées sur les différents rapports des Présidents des CNSS et des Coordonnateurs du FIJ a permis de jauger le niveau des points forts et des points faibles relatifs à la mise en œuvre du dispositif dans chaque pays.

Quelques questions d'éclaircissements ont été posées par les experts et les réponses étaient satisfaisantes.

Une pause café a été observée

A la reprise, Mme **Hawa Diouf**, la Comptable de la Confejes a présenté le rapport financier du FIJ. Il ressort de l'analyse financière des subventions non encore versées de 2009 à 2011 que les fonds de réserve suivant doivent être constitués :

- ✓ pour le FIJ 2009 : 3 525 000 FCFA : correspondants aux financements dégressifs au profit du Cameroun non encore versés pour cause d'inéligibilité,
- ✓ pour le FIJ 2010 : 67 532 501 FCFA composés de :
 - 21 387 563 FCFA : représentant les frais de démarrage des projets FIJ 2010 pour le Burkina (10 662 563 FCFA) et pour le Cameroun (10 725 000 FCFA),

- 21 356 263 FCFA représentant la 1ère tranche du SFD /FIJ 2010 non encore versée,
 - 24 788 675 FCFA représentant la 2ème tranche du SFD /FIJ 2010 pas encore versée
- ✓ pour le FIJ 2011 : 113 266 000 FCFA répartis comme suit :
- 32 910 000 FCFA : représentant les frais de démarrage des projets FIJ 2011 non encore versés,
 - 48 953 600 FCFA représentant la 1ère tranche du SFD /FIJ 2011 non encore versée,
 - 31 402 400 FCFA représentant la 2ème tranche du SFD /FIJ 2011 pas encore versée

Soit au grand total, un budget à dégager pour les FIJ 2009, 2010 et 2011 de 184 323 501 FCFA.

Le complément de financement soit 119 171 900 FCFA, avait été obtenu sur des subventions FIJ 2009 annulées pour un montant de **26 171 900 FCFA** et sur un prélèvement de **93 millions** sur les 111 000 000 de FCFA représentant les contributions des pays du sud au FIJ 2009 et 2010 à la date du CTSO 2011.

Enfin, elle a indiqué que le budget FIJ 2012 peut puiser ses ressources sur ce qui suit :

a/ le budget prévu dans la programmation 2012 dont le montant est de **219 500 000 FCFA**.

b/ Les contributions des pays bénéficiaires du FIJ 2011 qui s'élèvent à 60 000 000 de FCFA (20 x 3 000 000 FCFA) avec des contributions non versées à ce jour de 21 921 815 soit un encaissement effectif de **38 078 185 FCFA**.

Soit au total **257 578 185 FCFA** de budget. Il sera dégagé un montant de seize millions huit cent vingt huit mille cent quatre

vingt cinq francs (**16 828 185F**)CFA pour la gestion du programme.

Les participants ont ensuite suivi une intervention d'une jeune promotrice sénégalaise axée sur l'évolution de son entreprise de service (nettoyage) suivi d'un extrait de film récapitulatif des activités de son projet.

Une présentation de formulaire de demande de SFD a été faite par Monsieur **Macodé Ndiaye**, Directeur Adjoint des programmes jeunesse, relative aux recommandations de la réunion des Coordonnateurs du FIJ (juin 2012). Ils recommandent une simplification de la fiche de demande de financement dégressif pour permettre aux jeunes de demander les autres tranches de financement. Ces recommandations ont été agréées par les experts du CTSO. (Voir Fiche de demande de SFD adoptée)

Abordant la question sur le rappel des conclusions et recommandations de l'étude d'impact du FIJ, Monsieur **ALI Bourama Harouna**, Directeur des programmes jeunesse a mis l'accent sur la nouvelle appellation du FIJ et SFD proposé par le bureau d'experts chargé de l'étude d'impact du FIJ en Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des jeunes (PPEJ) et le Système de Financement Incitatif (SFI) tout en gardant le même système de décaissement.

Avant de procéder aux travaux d'étude des dossiers, le Directeur des programmes jeunesse a rappelé les critères de sélection des projets tout en précisant la mission du CTSO indiquées ci-haut. Ces critères de sélection sont :

- La Faisabilité technique ;
- La Faisabilité financière ;
- La Faisabilité économique ;
- Le Potentiel de gestion du promoteur ;
- Le Potentiel du projet à générer des emplois ;
- L'Apport du promoteur (5%) du cout global du projet.

Pour terminer, il a relevé les points importants à prendre en compte dans la sélection des projets, entre autres :

- Le Respect des priorités des pays par ordre
- Le Nombre d'emplois créés
- La Répartition par sexe et par secteur d'activités
- Les Défauts et/ou motifs de rejet

La Détermination des montants de financement en fonction de besoins réels

Et, avant de passer à la répartition des groupes de sélection des projets, une précision sur les critères de sélections a été faite par Monsieur **Macodé Ndiaye** sur les points suivants :

- ✓ L'âge du promoteur
- ✓ Les pièces jointes (factures proforma, attestation de formation en entrepreneuriat, ...)
- ✓ La qualité et l'originalité du projet
- ✓ Etc.

Après cette intervention, le Directeur **Ali Bourama Harouna** a procédé à la répartition des groupes de sélection des projets travail. 4 groupes ont été mis en place et composés comme suit :

GROUPE 1

- ✓ Macodé Ndiaye, Confejes
- ✓ Mme Thérèse Mbudjibunji ; RDC
- ✓ Bokhit Maguine, Tchad

Le groupe a traité 50 projets nouveaux et les dégressifs des pays suivants :

1. Bénin
2. Cameroun
3. Burkina Fasso
4. Madagascar
5. Côte d'Ivoire

GROUPE 2

- ✓ Seni Mandiang ; Sénégal
- ✓ Mme Rose Alewa Gnofam-Napo ; Confejes
- ✓ Dominique Pivron ; France

1. Le groupe a traité 48 projets nouveaux et les dégressifs des pays suivants :

2. Burundi
3. Egypte
4. Gabon
5. Tunisie
6. Congo Brazzaville

GROUPE 3

- ✓ **Mme Hawa Mballo , Confejes**
- ✓ **Dingam Donon-Horbé, Tchad**
- ✓ **Faouzi BOUDHALAA, Tunisie**

Le groupe a traité 48 projets nouveaux et les dégressifs des pays suivants :

1. Seychelles
2. Maroc
3. Maurice
4. Mauritanie
5. Niger
6. Tunisie

Le quatrième groupe :

- ✓ **Ahmed Ould BEIBENY ; Mauritanie**
- ✓ **Fatou Bintou Rassoul DIENG, Sénégal**
- ✓ **Ali Bouramah Harouna, Confejes**

Le groupe a traité 46 projets nouveaux et les dégressifs des pays suivants :

1. **Haïti**
2. **Mali**
3. **RDC**
4. **Sénégal**
5. **Tchad**
6. **Togo**

La 2^e, 3^e et 4^e journées ont été consacrées aux travaux relatifs à la sélection des projets des jeunes. Il faut noter que des réunions d'évaluation ont été faites au début de chaque matinée pour voir l'état d'avancement des travaux puis, faire des recommandations suite aux remarques et quelques manquements constatés dans les dossiers traités.

Pour l'année 2012, le Secrétariat Général de la Confejes a reçu au total 182 dossiers de projets provenant de Vingt (20) pays dont 159 ont été retenus pour un montant global de **240 750 000FCFA** y compris les frais de suivi (Voir fiche récapitulatif en annexe).

Il faut indiquer que les dossiers du Gabon, comme annoncé ne sont pas parvenus à la réunion du CTSO.

Compte tenu des moyens limités, une fourchette de **11 000 000FCFA** a été donnée à chaque pays pour le financement des projets de jeunes.

Par ailleurs, dans le cadre du Financement Dégressif, treize (13) pays ont fait les demandes dont 77 pour 2010 et 55 pour 2011. Une évaluation concernant la réunion a été faite en vue d'une amélioration des travaux futurs du CTSO. Cette évaluation a eu l'assentiment de tous les experts qui ont par la suite formé des recommandations.

A la fin de la réunion, les experts ont regagné Dakar le 27 juillet 2012.

Saly, le 27 juillet 2012

Le Rapporteur Général

DINGAM DONON-HORBE

Le vice-rapporteur

FAOUZI BOUDHALAA

RECOMMANDATIONS

Les membres du Comité Technique de Sélection et d'Orientation du Fonds d'Insertion des Jeunes (CTSO/FIJ), venus des pays suivants : France, Mauritanie, Sénégal, République du Congo, République Démocratique du Congo et le Secrétariat de la CONFESJES (DJ et DAAF) réunis à Saly Portudal du **23 au 27 Juillet 2012**

- Considérant l'importance du FIJ dans les pays bénéficiaires
- Considérant la suspension de la contribution volontaire de l'ACDI du CANADA à la CONFESJES à partir de 2013
- Considérant la pertinence des recommandations assorties des travaux de la session de formation/perfectionnement des Coordonnateurs Nationaux du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) organisée par la CONFESJES à Saly Portudal du 04 au 09 Juin 2012, au profit des délégués des pays ci-après : Bénin, Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Burundi, Haïti, Tchad, Tunisie, Madagascar, Seychelles, Congo, Maurice, Gabon, République Démocratique du Congo, Cameroun,

Recommandent :

I l'endroit du Secrétariat Général de la CONFESJES

1. De soumettre à la validation de la Conférence des Ministres, le nouveau modèle simplifié de demande des tranches du Système de Financement Dégressif (SFD) ;
2. De mettre en œuvre une stratégie visant l'implication de partenaires publics et privés susceptibles de soutenir la promotion du FIJ ;
3. De soumettre à la validation de la Conférence des Ministres, les recommandations du Cabinet d'Etudes d'Impact du FIJ sur la dénomination du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) en « Programme de Promotion et d'Entreprenariat des Jeunes (PPEJ) » et sur la dénomination du Système de Financement Dégressif (SFD) en « Système de Financement Incitatif (SFI) », tout en gardant la même procédure de décaissement (1ere et 2eme tranche).

4. De demander à la CONFEJES d'apporter un appui technique aux fonds nationaux d'insertion des jeunes
5. D'annuler le dégressif 2009 du Cameroun non demandé ni versé à ce jour pour un montant 3 525 000 frs cfa et les SFD du FIJ 2010 pour les pays qui n'ont pas fait de demandes à la date du 27 juillet 2012 ;
6. D'autoriser la CONFEJES à utiliser lesdits montants pour soutenir en formation et en appui technique les pays ayant exprimé le besoin.

II A l'endroit des pays

1. De verser la cotisation de 3.000.000FCFA au FIJ avant la réunion annuelle du Comité Technique de Sélection et d'Orientation du Fonds d'Insertion des Jeunes (CTSO/FIJ), afin de savoir l'enveloppe globale destinée au financement des projets présentés ;
2. De soutenir la mise en place du programme FIJ à travers :
 - ✓ La prise de mesures d'assouplissement des règles fiscales en faveur des jeunes qui démarrent leur projet FIJ ;
 - ✓ De mettre à la disposition de l'équipe de coordination des moyens conséquents en vue de faciliter le suivi et l'évaluation en permanence des projets ;
 - ✓ De créer un Fonds National d'Insertion des Jeunes pour soutenir les actions du FIJ dans les pays membres
 - ✓ D'ouvrir un compte FIJ où le Coordonnateur National est cosignataire dans la mesure du possible.
 - ✓ D'envoyer un seul rapport synthétisant le rapport du coordonnateur et celui du président de la CNSS
 - ✓ De rappeler aux pays que tout dossier incomplet à la date de la tenue du CTSO ne peut être accepté.

Fait à Saly Portudal, le 27 juillet 2012

Les Experts

ANNEXE

Demande de Tranches : Système de Financement dégressif

Adresse du dirigeant :.....

.....

.....

Première tranche

Deuxième tranche

Fait à **le**

Le promoteur

26, rue Huart – BP 3314 Dakar – Sénégal
Tél.: (221) 33 849.56.42 – Fax: (221) 33 823.79.44 – Messagerie:
secretariat.general@confejes.org
Site Internet : <http://www.confejes.org/>

I Présentation générale du promoteur et de son entreprise.

- Dénomination de l'entreprise :
- Forme juridique de l'entreprise :
- Adresse de l'entreprise :
- Financement initialement sollicité :
- Montant effectivement accordé :
- Date de financement :
- Date de réception du financement :
- Rappel des objectifs visés :
- Résultats obtenus :
- Nombre d'emplois initialement prévus :
- Nombre d'emplois effectivement créés : (H..., F)
- Situation matrimoniale :
- Formations complémentaires ou spécifiques (joindre photocopies diplômes et / ou attestations) :
- Avantages fiscaux accordés par le pays :
- Sources de financement complémentaires (préciser le montant et les coordonnées du partenaire financier)

Etat

Personnelles

Familiales

Banques

Subventions

Autres ...

- Nombre de visites permettant le suivi et l'évaluation de l'entreprise et du promoteur :

Par le parrain

Par l'encadreur

Par le coordonnateur National du FIJ

Par la Commission nationale de Suivi et de Soutien

II Analyse financière et bilan de l'entreprise

Évaluation financière de l'entreprise

2^{ème} Tranche3^{ème} Tranche

Nom de l'entreprise :	
Description de l'activité :	
Réalizations pertinentes effectuées au cours de la dernière année :	
Objectifs personnels de formation du jeune promoteur	
Le jeune promoteur a-t-il amorcé des démarches pour se rapprocher d'institutions financières ou de mutuelles de crédit? Si oui, lesquelles? Si non, pourquoi?	
Le jeune promoteur participe-t-il aux activités d'autres groupements de jeunes entrepreneurs ? Si oui, lesquelles?	
Bilan financier du projet	
Le promoteur a-t-il complété la première ou la deuxième année de mise en œuvre?	
Argent en main?	
Épargne?	
Valeur marchande (inventaire, immobilier, etc.)	
Autres éléments de l'actif	
Total de l'actif (1)	
PASSIF	
Emprunt(s) à court terme :	
Solde à payer :	
Versements mensuels :	
Emprunt(s) à long terme :	
Solde à payer :	
Versements mensuels :	
Factures à payer :	
Impôts ou taxes exigibles :	
Autres éléments du passif :	
Total du passif (2)	
Valeur nette du projet (1 - 2)	

Engagement du promoteur :

Je soussigné.....

.....
Dirigeant de l'entreprise dénommée :

M'engage à :

1. me consacrer à l'exécution du projet :
2. fournir à la CONFEJES et au Ministère en charge de la Jeunesse, toutes les justifications et informations relatives à mon entreprise conformément aux clauses contenues dans le contrat d'exécution signé entre moi et ledit ministère.

Fait à

.....

Le promoteur

Visa du Coordonnateur

Visa du
Président de la CNSS